

Conseillers en exercice : 23

Présents : 15

Votants : 22

OBJET :

Attribution des
marchés du Centre
Socio-culturel « la
Pinède »

Le Maire certifie que le compte
rendu de cette délibération a été
affiché à la porte de la Mairie et
que la convocation du Conseil
Municipal avait été faite.

DELIBERATION N°2026-64

PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 29 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt neuf juillet,

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE DE BERG étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur le Maire, Didier MEHL

Présents : MM. Didier MEHL, Jean-Lou PAILHES, Christophe MARIJON, André DELEAGE, Bérangère RAMAUX, Jean de BAGLION, Serge VINARD, Emmanuel CHAILAN, Vincent FARGIER, Aurélie COMTE, Isabelle LAURENT ROUX, Karine LEFEBVRE, Charlotte ROUGIER, Sylvie DUBOIS, Patrick ROTGER,

Excusés : MM Marie-Jeanne COSSE, Delphine PERROT, Klara HOZNEK, Sandra AUDIGIER MARSY, Jérôme FONT, Christophe VIGNE, Marie FARGIER, Sophie COLBEAU

Procurations : MM Marie-Jeanne COSSE à Christophe MARIJON, Delphine PERROT à Karine LEFEBVRE, Klara HOZNEK à Didier MEHL, Sandra AUDIGIER MARSY à Isabelle LAURENT ROUX, Jérôme FONT à Jean-Lou PAILHES, Christophe VIGNE à Sylvie DUBOIS, Marie FARGIER à Patrick ROTGER

Absents non excusés : MM.

L'assemblée communale procède, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Jean-Lou PAILHES a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire expose que les travaux à réaliser pour le réaménagement et l'extension du centre socio-culturel « La Pinède », situé place des Combettes à Villeneuve-de-Berg, consistent en :

Première tranche

- La transformation du préau actuel en accueil + bureau : le préau sera fermé par un ensemble menuisé vitré toute hauteur de type verrière, sur la façade comme sur le couloir. Un petit bureau sera délimité par des cloisons partiellement vitrées. L'ensemble sera isolé sur toutes les façades. En plafond, isolation à prévoir sous rampant dans l'accueil, sur faux-plafond horizontal à gauche (bureau + coin café).
- La création de meubles de rangement pour la ludothèque et la salle ALSH : création de meubles en bois suivant plans.
- L'agrandissement d'ouvertures en façade sud, accompagnées de remplacement des menuiseries extérieures correspondantes.

Deuxième tranche :

- La création d'un nouveau préau + rangement : un nouveau préau en structure métallique sera construit en façade sud, adjoint d'un rangement pour jeux d'extérieur, chacun avec sa couverture constituée de bac acier étanché. Le rangement sera fermé par des panneaux métalliques ventilés.

Les travaux se feront en site occupé par les enfants.

La mission de maîtrise d'œuvre a été confiée à Architecture Claire SALICETI SARL, qui a présenté à la commission chargée de la gestion et de l'attribution des marchés publics non formalisés, réunie le 15 juillet 2026, les offres à examiner suite à la consultation publiée au BOAMP le 15 juin 2026 avec échéance au 6 juillet 2026.

Cette dernière se décomposait en 8 lots :

- Lot N°1 : VRD-Gros Œuvre
- Lot N°2 : Menuiseries extérieures Alu-PVC
- Lot N°3 : Menuiseries intérieures bois
- Lot N°4 : Isolation – plafonds – cloisons -peintures
- Lot N°5 : Sols souples
- Lot N°6 : Electricité
- Lot N°7 : Plomberie
- Lot N°8 : Serrurerie – bac acier – étanchéité - zinguerie

4 réponses ont été reçues sur le lot n° 1, 2 sur le lot n°2, 2 sur le lot n°3, 5 sur le lot n°4, 1 sur le lot n°5, 2 sur le lot n°6, 0 sur le lot n°7et 2 sur le lot n°8.

Des négociations, prévues dans le cadre de cette consultation, ont été menées, notamment sur les lots n°2 et n°6

M. le Maire présente et donne lecture du rapport d'analyse des offres présentée par la maîtrise d'œuvre :

Lot n°1 VRD-Gros Œuvre	Montant HT	Notation
DCA	39 907,00 €	7,54
Eurovia Dala	37 208,40 €	8,08
Sogetra BTP	25 058,96 €	12,00
Envol Construction	offre éliminée	non respect du CCTP

Lot n°2 Menuiseries extérieures Alu-PVC	Montant HT	Notation
Gero	35 900,50 €	7,53
Ardeche Isorenov'	offre éliminée	non respect du CCTP

M. le Maire indique qu'après négociation, le montant de l'offre Gero dont a été revu à 35 182,49 €HT

Lot n°3 Menuiseries intérieures bois	Montant HT	Notation
Gero	18 203,11 €	12,00
Les Menuisiers de Bellande	18 241,00 €	11,98

Lot n°4 Isolation – plafonds – cloisons -peintures	Montant HT	Notation
Cizeron frères	18 446,34€	6,52
Lilian Jouve	10 028,93€	12,00
Tognetty 2 nd oeuvre	14 339,34€	8,39
Isoplaque	12 714,95 €	9,47
Bouchier et fils	offre éliminée	non respect du CCTP

Lot n°5 Sols souples	Montant HT	Notation
Service Déco Gounon	2 983,58 €	12,00

Lot n°6 Electricité	Montant HT	Notation
Ardech'elec	9 779,00€	7,22
ASE	offre éliminée	non respect du CCTP

M. le Maire indique qu'après négociation, le montant de l'offre Ardech'elec a été revu à 9 583,42 € HT

Lot n°7 Plomberie	Montant HT	Notation

Le lot n°7 a été déclaré infructueux. Ce lot sera proposé en procédure de gré à gré.

Lot n°8 Serrurerie – bac acier – étanchéité - zinguerie	Montant HT	Notation
Roumanet	64 693,80 €	12,00
Giraud-Delay	76 554,85 €	10,14

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE d'attribuer

à **Sogetra BTP** le lot n° 1 pour un montant total de **25 058,96 €€ HT**

à **Gero** le lot n°2 pour un montant total de **35 182,49 €HT**

à **Gero** le lot n°3 pour un montant total de **18 203,11 €HT**

à **Lilian Jouve** le lot n°4 pour un montant total de **10 028,93 €HT**

à **Service Déco Gounon** le lot n°5 pour un montant total de **2 983,58 €HT**

à **Ardech'elec** le lot n°6 pour un montant total de **9 583,42 €HT**

à **Roumanet** le lot n°8 pour un montant total de **64 693,80 €HT**

de déclarer infructueux le lot n° 7 en raison d'une absence d'offre et d'autoriser M. le Maire à mettre en œuvre une procédure de gré à gré pour ce lot

AUTORISE M. le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à ce marché

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget

Pour extrait conforme
A VILLENEUVE DE BERG
Le 29 juillet 2026

Didier MEHL
Maire de Villeneuve de Berg

